

**DÉCISION N°83/2014 DU 14 JANVIER 2015**

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ  
MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LE PROGRAMME FACE 2015  
TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** la délibération n°79/2012 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif
- VU** le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 26 et 28
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52
- VU** les crédits inscrits au budget territorial 2014
- VU** le procès-verbal de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 10 décembre 2014

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Le marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le programme FACE 2015 - Travaux d'électrification est attribué au bureau d'études Ingénierie des Iles pour un montant de cent treize mille neuf cents euros (113 900.00 €)

**Article 2 :** La dépense sera imputée au chapitre 23, nature 2313, fonction 68 du budget territorial

**Article 3 :** La présente décision fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Transmis au représentant de l'État

Le

Publié le

**ACTE EXÉCUTOIRE**

**Le Président**

Pour le Président et par délégation,  
le 1er Vice-Président.

Stephane LENORMAND

**PROCÉDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon

Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre

Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12

